

**VILLE DE POMPEY**

**Séance du 6 février 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 6 février 2017 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRLIC, maire, après convocation légale adressée le 31 janvier 2017.

**PRÉSENTS** : Monsieur Laurent TROGRLIC, maire

M. KUHN - M. SOUDIER - Mme FOURNERY - M. MAUGRAS - Mme RAUGER - M. LESCANNE  
- Mme GILLOT VERGES - Mme GEOFFROY - M. FALCETTA - Mme BOCHNAK - M. RICCETTI  
- M. SCHIERTZ - Mme BOFFY - M. LEMIUS - M. CHAOUAT - M. CHARTON - M. BOISELLE -  
M. GAIRE - Mme JESEL-RENARZEWSKI

**ABSENTS REPRESENTES** : Madame VILLEMIN par Monsieur FALCETTA  
Madame YAGOUBI par Madame GILLOT VERGES

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames GRANDURY - CHEF

**ABSENTS** : Monsieur MARINOT - Mesdames FERNANDES - ZAHAF

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame FOURNERY

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 22

**COMPTE RENDU DE DÉCISIONS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal :

**DÉCISION N° 261**

- par laquelle il a signé une convention de stage avec le lycée Bertrand Schwartz, afin d'accueillir au sein des services techniques de la mairie, Monsieur Romain VAUQUELIN du 23 janvier au 27 janvier 2017.

**DÉCISION N° 262**

- par laquelle il a signé les avenants aux marchés suivants, relatifs aux travaux de réhabilitation des sanitaires des écoles maternelles :

- lot 1 / démolitions - terrassements - fondations - gros œuvres - VRD : entreprise HCT pour un montant de -1 251,52 € HT, le marché passe de 20 201,46 € HT à 18 949,95 € HT soit 22 739,94 € TTC.
- Lot 2 / menuiseries cloisonnement léger : entreprise BALDINI pour un montant de 6 131,38 € HT, le marché passe de 17 427,62 € HT à 23 559 € HT soit 28 270,80 € TTC.
- Lot 3 / revêtement de sols durs - faïence : entreprise LEMBO pour un montant de 901,98 € HT, le marché passe de 11 229,96 € HT à 12 131,94 € HT soit 14 558,33 € TTC.
- Lot 4 / plomberie sanitaire chauffage : entreprise LORRAINE ENERGIE SAS pour un montant de 5 083 € HT, le marché passe de 27 062 € HT à 32 145 € HT soit 38 574 € TTC.

### DECISION N° 263

- par laquelle il a signé un contrat avec l'association ILLUMAGIK pour le spectacle d'animation du Carnaval le samedi 25 février 2017. Le montant de la prestation s'élève à 2 000 €.

### DECISION N° 264

- par laquelle il a signé une convention de stage avec le lycée d'enseignement général technologique et professionnel agricole Mathieu de Dombasle, afin d'accueillir au sein des services espaces verts, Monsieur Armand TAYBI du 20 février au 17 mars 2017, du 6 juin au 28 juillet 2017 et du 6 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017. Une gratification de 3,60 € net par heure, calculée selon les textes en vigueur, sera versée à Monsieur TAYBI.

N° 2017/011

#### LISTE DES MARCHES SIGNES EN 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la liste des marchés signés en 2016 et lui demande d'en prendre acte.

N° 2017/012

#### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Monsieur MAUGRAS

La Loi d'Orientation relative à l'Administration Territoriale de la République, en date du 6 février 1992, a instauré, dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat sur les orientations générales du budget.

Ce débat doit se tenir dans le délai de 2 mois précédant le vote du budget.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** qu'un rapport explicatif de synthèse consacré au débat d'orientations budgétaires était joint à la convocation du présent conseil,
- **PREND ACTE** du déroulement du débat d'orientations budgétaires 2017,
- **PRECISE** que l'analyse de la dette, conformément à la circulaire du 25 juin 2010, est incluse dans le présent Débat d'Orientations Budgétaires.

le Maire,



Laurent TROGR LIC